



NOS DÉCHETS DANGEREUX

Impliquez-vous... Il y va de votre environnement et de votre avenir.



Office
national du film
du Canada

National
Film Board
of Canada

La fabrication de milliers de produits, considérés aujourd'hui comme essentiels pour notre mode de vie, engendre des déchets dangereux dont l'élimination est devenue une préoccupation majeure dans le monde industrialisé. Le film nous renseigne sur les méthodes utilisées par le passé pour contrer les effets des déchets dangereux et sur les moyens envisagés pour traiter et éliminer ces résidus industriels afin de réduire les risques de danger pour la santé et l'environnement.

Au Canada, les déchets dangereux totalisent environ un million trois cent mille tonnes par année, dont la moitié aboutissent dans des dépotoirs qui n'ont pas nécessairement été choisis ni aménagés pour recevoir ce genre de déchets. On a découvert récemment, à certains endroits, des substances toxiques dans l'eau potable, lesquelles provenaient de dépotoirs où avaient été enfouis quantité de barils contenant des déchets dangereux. Mais les barils ne résistent pas à l'épreuve du temps; la corrosion faisant son oeuvre, leur contenu s'échappe graduellement et envahit la nature. Plus de trente-cinq mille substances peuvent ainsi représenter une menace pour la vie humaine, animale et végétale. Certaines proviennent de déchets municipaux et domestiques mais la plupart sont des résidus industriels.

Le film n'offre pas de solution miracle mais il nous informe sur les nouvelles technologies qui ont été développées pour exercer un contrôle sur les déchets dangereux et sur l'importance d'instaurer un système de gestion efficace afin de minimiser la production et l'accumulation de ces déchets que ce soit par la réduction, la récupération, la réutilisation ou le recyclage.

Nos déchets dangereux, un court film qui nous renseigne sur ce problème crucial et nous rappelle qu'il est grand temps d'agir... car l'environnement et la santé nous concernent tous. En changeant nos habitudes de vie et en analysant les avantages sociaux et économiques que nous offrent la science et la technologie pour l'élimination des déchets dangereux, nous serons davantage en mesure de trouver une solution à ce problème.



Que pouvez-vous faire?

À la maison

- Acheter des produits qui portent des instructions claires quant à leur utilisation et à leur élimination.
- Mettre de côté les déchets pouvant être recyclés ou réutilisés, tels le papier, la verre, les canettes. Placer dans un sac à déchets tous les contenants vides portant la mention «danger» en indiquant sur le sac «déchets dangereux».
- Communiquer avec votre municipalité pour savoir si votre communauté possède des installations sécuritaires pour disposer des déchets dangereux ou pour les recycler. Sinon, exiger la mise sur pied de tels services auprès des responsables municipaux.

Au travail

- Insister auprès de votre employeur pour qu'il adopte des politiques concernant la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets. Discuter du problème avec votre syndicat. Une diminution substantielle des déchets dangereux peut ainsi être réalisée dans des industries fabriquant des produits tels que fiches électriques, peinture, matériel photographique, textile, cuir, imprimerie, huile à chauffage, aliments, solvants et produits de nettoyage à sec.
- Proposer à votre entreprise de devenir membre de La Bourse canadienne de déchets, un organisme qui met en contact des industries produisant des déchets dangereux avec des entreprises travaillant à leur réutilisation ou à leur recyclage. Soulignons toutefois qu'un très petit pourcentage de compagnies sont devenues jusqu'à ce jour membres de cet organisme. Vous pouvez alors insister auprès des gouvernements pour que cette participation devienne obligatoire comme c'est le cas en Allemagne de l'Ouest.

Dans votre communauté

- Suggérer aux clubs sociaux, aux associations culturelles ou aux partis politiques de mener des actions concernant le traitement des déchets dangereux.
- Demander de l'information auprès des autorités provinciales concernées par la question de l'environnement sur les plans projetés pour la construction de centres de traitement des déchets dangereux.
- Devenir membre d'une association sur la protection de l'environnement et participer à la recherche de sites appropriés pour l'installation d'un centre de traitement. Vous assurer que le suivi proposé est conforme aux normes de sécurité pour la protection de l'environnement. Préparer des mémoires bien documentés pour être en mesure de défendre vos arguments auprès des autorités concernées.
- Réclamer auprès des autorités provinciales et municipales qu'un article de loi fournisse une définition claire et normalisée des déchets dangereux tout en rendant obligatoire l'application de procédures pour leur suivi, de leur production industrielle en passant par leur transport jusqu'au dépôt des résidus dans des lieux d'enfouissement sûrs. Exiger de fortes amendes pour ceux qui ne se conforment pas à la loi et se débarrassent de leurs déchets à la dérobée.

Enfin, vous pouvez encourager d'autres personnes à participer à vos démarches, car le problème des déchets dangereux est notre responsabilité à tous.

Auditoires cibles

- Groupes de citoyens pour la protection de l'environnement.
- Agences gouvernementales et parapubliques pour la protection de l'environnement.
- Industries privées : service de la protection de l'environnement et affaires publiques.
- Conseils municipaux.
- Bibliothèques publiques.
- Stations de télévision.
- Conférences publiques organisées par des étudiants de niveau universitaire ou des professionnels dans les domaines de l'ingénierie, de l'environnement, de l'urbanisme, des sciences pures et appliquées et des sciences de la santé. Recommandé également pour les étudiants de niveaux secondaire et collégial lors de cours et ateliers en sciences humaines (environnement).

Autres films sur le sujet disponibles dans les bureaux de l'ONF

- Baie James : écologie et environnement
- Élément 3
- «Heureux comme un poisson dans l'eau...»
- Le Monde des eaux douces
- Notre deuxième territoire
- Les Pluies acides : à la croisée des chemins
- S.P.L.A.S.H.
- Technologie des eaux usées
- Une pluie acide du ciel
- Une question d'attitudes
- Une rivière en danger



Autrefois les déchets toxiques étaient mis dans des barils qu'on laissait dehors le plus souvent. Le liquide s'en échappait... mais les barils restaient là, dangereusement toxiques.

Pour de plus amples renseignements sur la gestion des déchets dangereux, communiquer avec les bureaux régionaux d'Environnement Canada ou avec les ministères provinciaux responsables aux adresses suivantes :

Région de l'Atlantique

Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
5^e étage, square Queen
45, promenade Alderney
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 2N6
(902) 426-3593

Région du Québec

Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
1550, boul. de Maisonneuve
Montréal (Québec) H3G 1N2
(514) 283-6418

Région de l'Ontario

Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
7^e étage
Edifice Arthur Meighen
25, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario) M4T 1M2
(416) 966-5840

Région de l'Ouest et du Nord

Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
8^e étage
9942, 108^e avenue
Edmonton (Alberta) T5K 2J5
(403) 420-2580

Région du Pacifique et du Yukon

Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
Kapilano 100, Park Royal
Vancouver Ouest (Colombie-Britannique) V7T 1A2
(604) 666-6711

Terre-Neuve

Ministère de la Consommation et de l'Environnement
Tour Elizabeth
Avenue Elizabeth
St-Jean (Terre-Neuve) A1B 1R9
(709) 737-2559

Nouvelle-Écosse

Ministère de l'Environnement
C.P. 2107
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3B7
(902) 424-4339

Île-du-Prince-Édouard

Ministère des Affaires
communautaires
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
(902) 892-3561

Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Environnement
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
(506) 453-2669
(506) 453-2861

Québec

La gestion des déchets dangereux
Ministère de l'Environnement
2360, chemin Ste-Foy
Ste-Foy (Québec) G2V 4H2
(418) 643-6775

Ontario

Direction de la gestion des déchets
Ministère de l'Environnement
135, avenue St. Clair ouest
Toronto (Ontario) M4V 1P5
(406) 965-6191

Manitoba

Services de la surveillance environnementale
Division de la gestion de l'environnement
Ministère de la Consommation, des Corporations et de l'Environnement
Case 7, 2^e édifice
139, avenue Tuxedo
Winnipeg (Manitoba) R3N 0H6
(204) 895-5336

Saskatchewan

Services communautaires
Ministère de la Santé
3475, rue Albert
Regina (Saskatchewan) S4S 6X6
(306) 565-7129

Alberta

Direction de la gestion des déchets
Division de la lutte antipollution
Ministère de l'Environnement
Place Oxbridge
9820, 106^e avenue
Edmonton (Alberta) T5K 2J6
(403) 427-5868

Colombie-Britannique

Direction des déchets dangereux
Ministère de l'Environnement
Édifice du Parlement
Victoria (Colombie-Britannique)
V8V 1X5
(604) 387-5321

Territoires du Nord-Ouest

Services de l'environnement
Ministère des Ressources renouvelables
C.P. 1320
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9
(403) 873-7752

Yukon

Ministère des Ressources renouvelables
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 3C6
(403) 667-5460

Nos déchets dangereux peut être emprunté gratuitement en 16 mm dans tous les bureaux de l'ONF au Canada. On peut également l'acheter en formats 16 mm ou vidéocassette (VHS 1/2 po, Betamax 1/2 po et U-matic 3/4 po).

Prix : 16 mm : 215 \$* Vidéocassette : 100 \$*

* Sous réserve de changement sans avis préalable.

L'ONF encourage la reproduction de ce document.

Pour plus d'informations vous pouvez communiquer avec le bureau d'Environnement Canada le plus près de chez vous.

An English-language version of this document is available.

Une production de
Tahl Associates pour
Environnement Canada

Une distribution de
l'Office national du film
du Canada

Couleur

Durée :

9 minutes 53 secondes

16 mm : 106C 0283 535

Vidéocassette :

116C 0283 535

